

14^{ème} TIR DE LA COLLINE 2010

STAND DE DUILLIER

Les 9 – 10 – 11 et 12 septembre 2010

PLAN DE TIR

FÊTE DE TIR 300 M

Organisation : Société de tir Duillier-Prangins

Site internet :

www.tir-dp.ch

Email :

k.priestnall@bluewin.ch

Duillier, le 17 janvier 2010

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLES DE TIR

Dans ce plan de tir, le terme « tireurs » englobe les femmes et les hommes.
Chaque tireur qui prend part au 14^{ème} Tir de la Colline 2010 admet les dispositions et prescriptions de ce plan de tir, ainsi que d'éventuelles prescriptions complémentaires affichées dans le stand, à titre de contrat bilatéral.

1. Bases (Etat au 01.01.2010)

- Règles du tir sportif (RTSp) de la FST, annexes incluses.
- Modèle de plan de tir pour l'organisation de Fêtes de tir de la FST.
- Règlement disciplinaire et de recours de la FST.
- Règlement pour le Concours des sociétés Fusil 300 m (CSCO).
- Dispositions d'exécution pour le Tir des adolescents
- Dispositions d'exécution pour le droit de participation des ressortissants étrangers aux concours de la FST
- Prescriptions et directives complémentaires, affichées dans le stand de tir.

2. Dates, heures de tir

Dates:

Du jeudi 9 septembre au dimanche 12 septembre 2010.

Heures de tir :

Jeudi et vendredi de 15 h 30 à 19 h 30.

Samedi et dimanche de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30

3. Heure d'ouverture du bureau

Une demi – heure avant chaque séance de tir.

4. Place de tir

Stand de Duillier à 300 m : 6 cibles électroniques NO - SE

5. Délai d'inscription

Les sociétés, groupes et tireurs individuels sont priés de s'inscrire jusqu'au 30 juillet 2010 en utilisant les formulaires officiels ou mieux en utilisant le formulaire informatique prévu à cet effet sur : www.tir-dp.ch . Ceci est aussi valable pour les Concours des sociétés et de groupes.

Adresse pour les inscriptions :

14^{ème} Tir de la Colline 2010

M. Kevin Priestnall

Chenalette 13

1197 Prangins

ou par Email pour la solution électronique : k.priestnall@bluewin.ch

6. Commandes anticipées de passes et de rangeurs

Jusqu'au 30 juillet 2010 les passes et les rangeurs peuvent être commandés avec paiement simultané, au moyen des formules officielles, à l'adresse suivante :

14ème Tir de la Colline 2010

M. Kevin Priestnall

Chenalette 13

1197 Prangins

ou sur l'Email : k.priestnall@bluewin.ch

Renseignements : tél. Privé 022 361 27 94 Professionnel 022 767 42 61

Les sociétés inscrivant des tireurs paient les finances de groupe et de section.

Les tireurs de section et de groupe ont l'obligation de commander leurs passes et rangeurs par l'entremise de leur société.

Les tireurs individuels, dont la société ne participe pas au concours de sections ou de groupes, ont la possibilité de commander leurs passes et rangeurs d'avance en utilisant les formules prévues à cet effet.

Les commandes complémentaires de passes, de rachats ou de passes doivent être effectuées sur place, pendant la durée du tir.

Les livrets de tir commandés seront délivrés sur place pendant le tir. Les livrets de tirs non délivrés seront décomptés des répartitions ultérieures.

Le responsable des rangeurs s'efforce d'attribuer les rangeurs commandés de manière à respecter le désir des tireurs. **En principe, des rangeurs ne seront pas attribués sur une seconde cible avant que la première ne soit entièrement occupée pour la demi-journée.** (Exemple : 16 rangeurs seront répartis sur une cible de 8 h 00 à 12 h et non sur deux cibles de 10 h à 12 h).

7. Mutations, Inscriptions complémentaires de groupes

Les mutations peuvent être demandées au bureau pendant toute la durée du tir.

Les sociétés qui n'ont pas annoncé un ou plusieurs groupes en même temps que l'annonce de la société peuvent le faire pendant la fête au bureau. La passe combinée avec le Concours de groupes ne doit avoir été tirée par aucun des tireurs concernés.

8. Livrets de tir

Le prix du livret de tir se monte à Fr. 18.-, contrôle d'armes, taxes et rangeurs compris.

Chaque participant ne peut recevoir qu'un seul livret de tir. Un livret de tir est personnel et intransmissible. Il doit être signé par son titulaire avant le début du tir.

9. Rangeurs

L'attribution des cibles est déterminée par le rangeur. Son utilisation est obligatoire. Le rangeur est transmissible.

La durée d'un rangeur est de 15 minutes.

Le droit aux rangeurs et leurs nombres sont déterminés par les inscriptions et les commandes de passes. Une réservation de rangeurs sans commande préalable est exclue.

Un tireur a droit aux rangeurs suivants :

- pour 1 à 20 coups 1 rangeur
- pour 1 à 20 coups suivants 1 rangeur.

Le tireur doit se présenter au secrétaire de sa cible 5 minutes avant l'heure indiquée et lui remettre son livret de tir et son ou ses rangeurs. Une arrivée tardive entraîne la perte du rangeur. L'attribution des rangeurs se fait avant la manifestation par la commande anticipée.

Toutes les réclamations qui concernent l'attribution des rangeurs sont réglées définitivement par le comité d'organisation.

10. Armes et contrôle des armes

L'admission et le maniement des armes doivent correspondre aux règlements techniques de la FST. Le Comité de tir se réserve le droit d'effectuer des contrôles par sondage dans le stand. Le contrôle des armes est obligatoire. Les armes seront plombées selon les RT de la FST. Les armes déposées dans les stands à l'encontre des prescriptions seront confisquées par les organisateurs. Elles pourront être récupérées au bureau du stand contre paiement d'une taxe comprise entre Fr. 20.-- et Fr. 50.--, selon la gravité de la faute commise. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres effets qui auraient été endommagés ou perdus.

Armurier officiel : **FORNEY, Escaliers du Marché 23, 1003 Lausanne, tél. 021/ 312 38 62**

11. Munitions

Seules les munitions d'ordonnance fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.

Le prix des munitions d'ordonnance, contribution de sport et de formation incluses, se monte à :

Cartouche pour fusil GP 11 et GP 90 : 35 centimes

Les douilles restent propriété de la société organisatrice.

12. Classes d'âge et allègements de position

Les participantes et participants tirent dans les catégories suivantes :

Adolescents (U16)	JJ	de 10 à 16 ans	années de naissances 1994 - 2000
Juniors (U20)	J	de 17 à 20 ans	années de naissances 1990 - 1993
Elite	E/S	de 21 à 59 ans	Catégorie ouverte (toutes les années)
Vétérans	V	de 60 à 69 ans	1941 - 1950
Seniors vétérans	SV	dès 70 ans	années de naissances 1940 et avant

Sur demande, les tireurs doivent prouver leur identité en présentant leur licence.

Les adolescents, juniors, vétérans ou seniors vétérans ont droit aux avantages prévus par le plan de tir, pour autant que leur livret porte la mention adéquate. Ils sont seuls responsables de la désignation correcte.

Seuls les handicapés en possession d'une autorisation d'allègement de position établie par la FST pourront tirer en conséquence. Aucun autre certificat médical ou attestation ne sera reconnu.

13. Organisation et règles de tir

Pour toutes les règles de tir, on se rapportera strictement aux Règles techniques de la FST ainsi qu'aux directives affichées dans le stand.

Les réclamations et plaintes concernant le tir et les règles de tir sont liquidées immédiatement par le comité d'organisation.

14. Evaluation des coups

Cibles à marquage électronique : Polytronic TG 3000 conforme aux règles de tir de la FST

15. Distinctions

Un tireur a droit à une distinction ou carte-couronne (valeur Fr. 12.--) pour 1 ou 2 résultats de distinction.

Pour trois résultats de distinction et plus, le tireur reçoit une distinction avec rappel ou une carte-couronne de plus grande valeur (Fr. 15.--).

Toutes les distinctions et répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la manifestation, sinon elles deviennent caduques. Des prétentions ultérieures ou des demandes de remplacement en cas de perte ne peuvent pas être prises en considération.

16. Proclamation des résultats

Par envoi du palmarès aux responsables de sociétés et groupes, sur notre site internet et, par communication écrite aux tireurs individuels.

En cas d'adresse incomplète ou erronée, les organisateurs déclinent toute responsabilité. Si nécessaire, ils percevront d'éventuels frais supplémentaires.

Les réclamations dûment motivées et accompagnées du livret de tir sont à adresser par écrit au Comité du tir dans les 15 jours suivant la date d'expédition du palmarès. Toute réclamation reçue après les délais n'est plus prise en considération et les résultats indiqués sont définitifs.

17. Assurance

Tous les tireurs et le personnel de l'organisation du 14^{ème} Tir de la Colline 2010 sont assurés contre les accidents auprès de l'USS pour toute la durée du tir.

Les tireurs renoncent à toute prétention dépassant les prestations de l'USS.

18. Dispositions finales

Les infractions aux règlements et prescriptions de la FST ou de ce plan de tir peuvent provoquer l'annulation des résultats, la perte des finances versées, le renvoi du stand et la transmission du cas devant la Commission disciplinaire et de recours de la FST, sous réserve de poursuites pénales.

EXERCICE

Armes :	Toutes les armes.
Champ des points:	Cible A - 10
Nombre de coups :	5 par passe, coup par coup
Nombre de passes:	Illimité
Position:	Libre, pour toutes les armes
Prix de la passe:	Fr. 5.- munitions comprises
Estimation:	Fr. l'000.-
Répartition:	Aucune
Dispositions spéciales:	Une passe peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les cibles.

COLLINE

Armes Cat. Sport : Arme libre et Fusil standard
 Cat. Ordonnance : Mq., F90, tous les FA 57

Champ des points Cible A - 10

Nombre de coups 6, coup par coup

Position Mousqueton et fusil standard: couché bras franc
 Fusils d'assaut: sur bipied
 Arme libre: à genou ou debout

Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix de la passe Fr. **18.-** munitions comprises

Estimation Fr. **3'500.-**

Dotation 60 % du produit des passes dans chaque catégorie.

Répartition immédiate	<i>Pts</i>	<i>Cat.Sport</i>	<i>Cat.Ordonnance</i>
	60 pts	60.-	100.-
	59 pts	30.-	75.-
	58 pts	24.-	50.-
	57 pts	18.-	36.-
	56 pts	12.-	28.-
	55 pts	8.-	20.-
	54 pts		15.-
	53 pts		10.-
	52 pts		5.-

Répartition immédiate pendant la durée du tir seulement

Si le remboursement immédiat n'atteint pas le 50% du produit des passes, la différence jusqu'à 60% fera l'objet d'une répartition complémentaire aux tireurs. Si elle atteint le 50%, la différence jusqu'à 60% sera utilisée pour améliorer la répartition aux concours de groupes et sociétés.

Distinction :

Distinction ou carte - couronne		E/S	V et J	SV/JJ
Cat. A	arme libre et fusil standard	54	53	52
Cat. B	fusil d'assaut 57/02	49	48	47
Cat. D	Mq. F90, FA57/03	51	50	49

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

ART – GROUPE -SPORT

Armes : Cat. Sport : Arme libre et Fusil standard
 Cat. Ordonnance : Mq., F90, tous les FA 57

Champ des points : Cible A - 100

Nombre de coup : 5, coup par coup

Position : Mousqueton et fusil standard: couché bras franc
 Fusils d'assaut: sur bipied
 Arme libre: à genou ou debout

Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé, ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix de la passe : **Fr. 18.-** munitions comprises

Estimation : **Fr. 1'500.-**

Répartition : Le 60% du produit des passes au 50% des tireurs, dans chaque catégorie

Cat. Sport : Premier prix **Fr. 150.-**, dernier prix **Fr. 5.-**
Cat. Ord. : premier prix Fr. 200.-,dernier prix Fr. 5.-

Classement : En deux catégories : Cat.Sport : Cat. Ordonnance .
 Le total des points détermine le rang. Appui par :
 les meilleurs coups, puis par l'âge du tireur

Distinctions :

Distinction ou carte - couronne		E/S	V et J	SV/JJ
Cat. A	arme libre et fusil standard	440	430	425
Cat. B	fusil d'assaut 57/02	395	385	380
Cat. D	Mq, F90 et FA57/03	415	405	400

Dispositions spéciales : Cette cible est obligatoire pour les tireurs de groupes Sport
 Cette cible est cumulée avec le concours de groupes Sport

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

Militaire – Groupe - ORDONNANCE

Armes : Armes d'ordonnance seulement

Champ des points : Cible A - 10

Nombre de coup : 8 ; 5 coups coup par coup ; 3 coups en 1 minute

Position : Mousqueton: couché bras franc
Fusils d'assaut: sur bipied

Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix de la passe : **Fr. 19.-** munitions comprises

Estimation : **Fr. 1'500.-**

Répartition : Le 60% du produit des passes au 50% des tireurs, dans chaque catégorie

Premier prix **Fr. 200.-**, dernier prix **Fr. 5.-**

Classement : En 1 catégorie
Au total des points, appui par les meilleurs coups, puis par l'âge.

Distinctions :

Distinction ou carte - couronne		E/S	V et J	SV/JJ
Cat. B	fusil d'assaut 57/02	66	64	63
Cat. D	Mq., F 90 et FA57/03	68	66	65

Dispositions spéciales : Cette cible est obligatoire pour les tireurs de groupes Ordonnance
Cette cible est cumulée avec le concours de groupes Ordonnance

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

BENEX

- Armes : Cat. Sport : arme libre et fusil standard
Cat. Ordonnance : Mq., F90, tous les FA 57
- Champ des points : Cible A - 10
- Nombre de coups et genre de tir : 8, en 2 séries de 4 coups chacune.
En 90 secondes à partir du premier coup pour arme libre, fusil standard et mousqueton.

En 40 secondes à partir du premier coup pour fusils d'assaut 57 et 90.

Marquage après chaque série.
Le meilleur coup de chaque série est marqué à 100 points.
- Position : Arme libre: à genou ou debout
Fusil standard et mousqueton: couché bras franc
Fusils d'assaut: sur bipied.
Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.
- Prix de la passe : **Fr. 19.-** munitions comprises
- Estimation : **Fr. 3'500.-**
- Répartition dans chaque catégorie 60% du produit des passes au 50% des tireurs.
Cat. Sport. et Ord.: Premier prix **Fr. 100.-**, dernier prix **Fr. 5.-**.
- Classement En 2 catégories : Cat. Sport et Cat. Ordonnance
Au total des 8 coups de la passe, appui par le meilleur coup à 100 pts, le 2ème meilleur coup à 100 pts, l'âge du tireur.
- Distinction :

Distinction ou carte - couronne		E/S	V et J	SV/JJ
Cat. A	arme libre et fusil standard	72	70	69
Cat. B	fusil d'assaut 57/02	66	64	63
Cat. D	Mq ,F90 et FA57/03	68	66	65

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

CONCOURS DES SOCIETES

- Armes : Toutes les armes
- Champ des points : Cible A – 10
- Nombre de coups : 10
- Genre de tir : 6 coups, coup par coup
1 série de 4 coups sans limitation de temps
- Position : Arme libre : à genou ou debout
Fusil standard et mousqueton : couché bras franc
Fusil d'assaut: sur bipied
- Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.
- Finance de section : **Fr. 50.00**
- Prix de la passe : **Fr. 13.00** (8.30 : taxe de contrôle ; 1.20 : passe individuelle ; 3.50 : munition)
- Estimation : **Fr. 750.—**
- Classement : Selon règlement du concours de sociétés fusil 300 m
- Dotation des sections : 100% du produit des finances de section
100% du produit des finances individuelles
Plus la différence éventuelle de cible Colline au 60% des sections classées.
- Premier prix : **Fr. 120.-**
Dernier prix : **Fr. 5.-**
- Distinction :

Distinction ou carte - couronne		E/S	V et J	SV/JJ
Cat. A	arme libre et fusil standard	90	88	87
Cat. B	fusil d'assaut 57/02	82	80	79
Cat. D	Mq., F 90, FA57/03	85	83	82

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES SOCIÉTÉS

1. Toutes les sociétés membres de la FST sont admises et invitées à participer au concours des sociétés.
2. Tous les tireurs licenciés, membres d'une société prenant part au concours des sociétés ont le droit de participation.
3. Un tireur membre de plusieurs sociétés, doit concourir avec sa société de base inscrite sur sa licence de tir, sauf si cette dernière ne participe pas au concours de sociétés. Dans ce cas, le tireur en question doit être membre B de la société participante.
4. Le comité de tir a le droit, le cas échéant de contrôler les licences et l'administration des sociétés FST sur internet.
5. Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST au 01.01.2010
6. Les sociétés font l'objet d'un classement unique.

CALCUL DES RESULTATS DES SOCIETES

Détermination des résultats obligatoires

Sont pris en considération comme résultats obligatoires les 50% de tous les participants, sauf ceux de la classe d'âge U20, mais au minimum le nombre des résultats obligatoires minimaux des catégories concernées. Les décimales ne sont pas prises en considération. Pour le calcul du nombre de résultats obligatoires, les Juniors et les Adolescents participants ne doivent pas être pris en considération (tous les U20 , voir art. 5 RTSp).

Résultats obligatoires minimaux

1 ^{ère} catégorie	14 résultats obligatoires
2 ^{ème} catégorie	12 résultats obligatoires
3 ^{ème} catégorie	10 résultats obligatoires
4 ^{ème} catégorie	8 résultats obligatoires

Résultats non obligatoires

Les résultats dépassant le nombre de résultats obligatoires, constituent les résultats non obligatoires.

Calcul du résultat de société

Pour le calcul du résultat de société, on tient compte des meilleurs résultats du palmarès individuel de société, sans tenir compte du genre d'armes utilisées.

Le résultat de société s'obtient comme suit:

A la moyenne des meilleurs résultats obligatoires, on additionne 2% de la moyenne des résultats non obligatoires

Le calcul se fait à 3 décimales près, en arrondissant par défaut. En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.

Classement

Toutes les sociétés atteignant le minimum de résultats obligatoires pour le calcul du résultat de société sont classées.

CONCOURS DE GROUPES

Armes : Toutes les armes
Armes de sport : Conformément à la cible ART - GROUPE SPORT
Armes d'ordonnance : Conformément à la cible MILITAIRE GROUPE ORD.

Finance de groupe : **Fr. 40.00**, par groupe de 5 tireurs.

Estimation : **Fr. 1'000.—**

Classement : Le total des résultats individuels des 5 tireurs détermine le rang.
En cas d'égalité, appui par :
1. Les meilleurs résultats individuels.
2. Les meilleurs coups profonds de tout le groupe.

Dotation : 100% des finances de groupes, augmenté du 50% de la différence provenant de la cible Colline, au 50% des groupes classés, dans chaque catégorie.

Catégorie Sport	Premier prix : Fr. 150.- Dernier prix : Fr. 5.-
Catégorie Ordonnance	Premier prix : Fr. 200.- Dernier prix : Fr. 5.-

Dispositions spéciales : 1. Un tireur ne peut concourir qu'avec un seul groupe.
2. Dans la catégorie A, toutes les armes sont admises.
Dans la catégorie D, seules les armes d'ordonnance sont admises.

REGLEMENT DU CONCOURS DE GROUPES

1. DROIT DE PARTICIPATION

- 1.1 Chaque société membre de la FST peut participer à ce concours avec un nombre de groupes illimités
- 1.2 5 tireurs licenciés appartenant à une même société forment un groupe.
- 1.3 Chaque tireur ne peut participer que dans un seul groupe.
- 1.4 Pour les délais d'inscriptions se référer aux « dispositions générales » du tir du Tir Colline 2010.
- 1.5 Pour la finance d'inscription des groupes se référer au « Concours de Groupe ».
- 1.6 Pour les mutations d'un tireur de groupe se référer à l'art. 7 des « dispositions générales ».
- 1.7 Pour les infractions, les prescription des DT – FST sont applicables au concours de groupes.

CLASSEMENT DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

Armes : Toutes les armes

Participants : Tous les tireurs du 14^{ème} Tir de la Colline peuvent participer à ce concours.

Catég. Vainqueurs : Vainqueur du 14^{ème} Tir de la Colline Cat. Sport
Vainqueur du 14^{ème} Tir de la Colline Cat. Ordonnance

Résultat comptant pour le classement

A l'addition des points suivants :

Vainqueur Sport	Cible	Cat. A	Cat B	Cat. D
	Art	100%		
	Benex	100%		
	Colline	100%		
	Société	100%		

Vainq. Ordonnance	Militaire	100%	96%
	Benex	100%	96%
	Colline	100%	96%
	Société	100%	96%

Classement : Le classement se fera à 3 chiffres après la virgule
En cas d'égalité : l'âge le plus élevé

Prix : 1 prix de Fr. 200.- au Vainqueur Cat. Sport
1 prix de Fr. 200.- au Vainqueur Cat. Ordonnance

RECAPITULATION DES CIBLES ET CONCOURS

Passes	Catégorie	Cibles	Coups	Prix	Distinctions	Répartition	Estimation
Exercice	ABD	A10	5	5.-	Aucune	Aucune	1'000.-
Art – Gr. sport	A B D	A100	5	18.00	440/430/425 395/385/380 415/405/400	60%	1'500.-
MilitaireGr. Ordo.	B D	A10	8 (5 et 1X3)	19.00	66/64/63 68/66/65	60%	1'500.-
Colline	A B D	A10	6	18.00	54/53/52 49/48/47 51/50/49	60%	3'500.-
Benex	A B D	A10	8 (2X4)	19.-	72/70/69 66/64/63 68/66/65	60%	3'500.-
Veteran	A B D	A100	5 cpc	18.-	430/425 385/380 405/400	60%	1'500.-
Société	A B D	A10	10 (6 et 1x4)	13.-	90/88/87 82/80/79 85/83/82	Aucune	750.-
Conc. Soc.				50.-	Aucune	100%	750.-
Groupes	AD			40.-	Aucune	100%	1'000.-
Dotation présumée							15'000.-

Duillier, le 18 janvier 2010

Pour la société de tir DUILLIER-PRANGINS :

La présidente du CO : Liliane Gavillet

Le secrétaire : Kevin Priestnall

Approbation du plan du Tir de la Colline 2010

Pour la SVC : M. Werner Haenni

Pour la FST : M. HU. Wildeisen

Date et signature : 18.01.2010

Date et signature : 26.01.2010